

Image not found or type unknown



Annulation vente d la part du vnde

Par **nico jl**, le **21/10/2016** à **18:04**

bonjour,

j'ai acheté un appareil photo sur le site de la fnac, via un partenaire à eux, le lendemain ma commande a été validée par le vendeur (mail à l'appui).

le surlendemain le vendeur a annulé ma commande suite à une erreur de prix de sa part, et la fnac m'a proposé le remboursement pour motif de rupture de "stock", sauf que sur le site du vendeur, l'appareil est toujours en vente mais à un prix supérieur !donc, pas de rupture de stock !

dois-je exiger le matériel quand même?

l'article L 121-4 du code de la consommation considère que c'est de la fraude mais ne dit pas si je peux avoir un recours !

merci pour les réponses